

Intervention 3 mars 2020

Samedi, à la suite d'un conseil des ministres annoncé comme dédié aux mesures de prévention contre le coronavirus, on apprenait que le président de la république et le 1^{er} ministre choisissaient d'utiliser l'article 49-3 de la Constitution dans le but de couper court aux débats contradictoires et au vote à l'Assemblée Nationale concernant le projet de réforme sur les retraites.

Sur la forme, profiter d'un problème sanitaire grave pour essayer de régler en catimini un conflit social majeur, est pour le moins surprenant voire franchement indécent.

Sur le fond, alors que leur projet de loi sur les retraites suscite l'opposition de 70 % de la population, de la quasi-totalité des syndicats, de l'ensemble des professions, et même du Conseil d'Etat, Emmanuel Macron et son gouvernement ont sorti le 49.3. Pourtant rien ne peut justifier son utilisation, au vu de la majorité absolue des députés de la LREM qui ont voté sans états d'âme toutes les lois scélérates depuis deux ans, malgré quelques défections.

Les médias depuis ont étouffé cette décision sous un tsunami d'informations en tout genre sur l'épidémie de coronavirus. Edouard Philippe, le samedi soir sur TF1, a passé 20 minutes à discourir sur le coronavirus et 5 minutes sur la décision qu'il venait de prendre pour mettre fin au débat parlementaire.

Le Premier ministre a expliqué que l'application du 49.3 répondait au blocage par l'opposition de l'examen des amendements. Mais la moitié des amendements ont été traités après 10 jours de débats en commission puis en séance plénière de l'Assemblée. Pour des projets de loi bien moins importants les débats ont duré 6 semaines. Et là il s'agit d'une réforme qui engage l'avenir de 23 millions de femmes et d'hommes pour les décennies à venir. C'est Inacceptable.

Dans la même idée, le premier ministre persiste et signe en écrivant samedi aux organisations syndicales un courrier vantant sa réforme, son esprit d'ouverture et la prise en compte des revendications syndicales dans son projet de loi. C'est INCROYABLE ! Comment dans ces conditions, donner du crédit aux futures « concertations » gouvernementales

Nous ne le dirons jamais assez : pour Emmanuel Macron et son gouvernement, il ne s'agit ni de « sauver » le régime actuel ni d'en instituer un autre qui permettrait plus de justice, de simplicité, d'égalité mais plus prosaïquement de favoriser le basculement du financement des retraites vers la capitalisation tant attendue par les marchés financiers.

Ce coup de force vise la destruction de notre régime de protection sociale solidaire pour lui substituer un système d'assurances individualisées privées.

Emmanuel Macron et son gouvernement sont isolés et en réelle difficulté pour défendre leur projet de régression. L'utilisation du 49.3 est un aveu de faiblesse, de lâcheté même face à une opinion très largement défavorable au projet et à l'usage que le président, ses ministres et ses députés font de nos institutions.

Quand on n'arrive pas à convaincre, on peut contraindre, c'est typiquement ce que fait le gouvernement.

Dès l'annonce du 49.3 des manifestations se sont spontanément organisées devant l'Assemblée Nationale et dans plusieurs villes du pays.

Ainsi à Marseille, à l'appel de l'intersyndicale, un rassemblement a eu lieu hier devant la Préfecture, et ce matin une manifestation s'est tenue en présence du Secrétaire Général de la CGT Philippe MARTINEZ, rassemblant plusieurs milliers de manifestants.

Ce soir à Arles, nous nous rassemblons aussi, à l'appel de l'intersyndicale CGT/FSU/FO/Solidaires, devant les lieux de pouvoir, symboles de la république mise à mal : la sous-préfecture, et la permanence de la députée LREM. Nous rebaptiserons ainsi la rue de la république « Rue du 49.3 ».

L'intersyndicale appelle à une semaine d'action du 5 au 8 mars avec un temps fort le jeudi 5 mars, journée de grève et de mobilisations contre ce déni de démocratie : d'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous à 10h30 au kiosque à musique.

Le dimanche 8 mars, journée internationale des droits des femmes, que ce projet de retraite menace encore plus, une manifestation est prévue sur Marseille à 14h00.

Nous vous annonçons aussi, toujours à l'initiative de l'intersyndicale, et en vue d'une solidarité financière avec les grévistes, la tenue d'une soirée musicale festive : 4 groupes de musique se succèderont à la Bourse du travail, le samedi 21 mars à partir de 17h00. Nous vous invitons à venir nombreux.

Enfin, le 31 mars 2020, une nouvelle journée de grève et de manifestations est prévue dans tout le pays.

D'autres dates pourront être proposées entre-temps, en fonction du parcours législatif de cette contre-réforme des retraites : en effet l'utilisation du 49.3 ne signe pas la fin du parcours législatif, puisqu'un passage devant le Sénat est prévu, puis à nouveau devant l'Assemblée Nationale.

La lutte contre ce projet de contre-réforme des retraites continue de plus belle, et doit s'amplifier encore plus, jusqu'à son retrait.